



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Jeudi le 1^{er} mars 2007

Monsieur [REDACTED]
Chef [REDACTED]
[REDACTED]
Montréal, QC
[REDACTED]

Par télécopieur: [REDACTED]
Par courriel: [REDACTED]

Objet : Questionnaire sur le tabac

Cher monsieur Charest,

La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* souhaiterait que vous répondiez au questionnaire ci-joint concernant le tabac. L'ensemble de vos réponses nous permettra de faire connaître aux quelque 650 organismes et 2500 individus qui adhèrent à la Coalition la position du [REDACTED] à l'égard des défis actuels de la lutte contre le tabac.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos réponses avant le 16 mars prochain, par la poste ou par télécopieur au 514-598-5283.

Nous souhaitons également organiser une rencontre entre vous et les principaux intervenants du milieu de la lutte contre le tabagisme au cours des trois prochaines semaines. Auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir vos disponibilités pour une telle rencontre? Nous sommes, bien sûr, disposés à nous déplacer au lieu et à la date qui vous conviennent le mieux.

Permettez-nous de vous rappeler que le tabagisme demeure la plus importante cause de maladies et de décès évitables au Québec, entraînant la mort de 13 000 Québécois et Québécoises chaque année, dont plus de 1 000 non-fumeurs. Le tabac coûte au Québec au moins 4,3 milliards \$ annuellement en soins de santé et en perte de productivité.

Le Québec a certes fait beaucoup de progrès au cours des 10 dernières années en matière de lutte contre le tabagisme. En juin 1998, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur le tabac* (444) qui a interdit l'usage du tabac dans les milieux de travail ainsi que la commandite de tabac. Par la suite, le Gouvernement a substantiellement augmenté les ressources consacrées à la lutte contre le tabac et a procédé à quatre augmentations de taxes sur les produits de tabac.

Enfin, en juin 2005, le projet de loi 112 a été adopté, interdisant, d'une part, de fumer dans tous les lieux publics fermés (notamment les restaurants et les bars) et sur les terrains d'écoles et, d'autre part, mettant un terme aux étalages de paquets de cigarettes dans les points de vente à partir de mai 2008.

Grâce à ces mesures, le taux de tabagisme au Québec a chuté de façon remarquable, passant de **34%** en **1997** à **22%** en **2005**. C'est une réduction de plus du tiers du nombre total de fumeurs en huit ans, soit plus de 600 000 fumeurs de moins, ou **300 000 Québécois ou Québécoises qui autrement seraient décédés** des conséquences fatales du tabac si le taux était resté stable.

Malgré ce progrès substantiel, il y a toujours 1,4 million de fumeurs au Québec, une cohorte à laquelle 35 000 nouveaux jeunes fumeurs s'ajoutent chaque année pour remplacer ceux qui arrêtent ou qui meurent. De plus, le Québec détient toujours le titre du plus haut taux de tabagisme (de loin) chez les jeunes parmi toutes les provinces canadiennes.

Pour toutes ces raisons, nous espérons que vous allez traiter cette importante question de santé publique comme un sujet digne d'intérêt dans le cadre de cette période préélectorale. Dans l'espoir d'une réponse de votre part, nous vous transmettons nos meilleures pensées pour votre campagne électorale.

Cordialement,

A handwritten signature in cursive script that reads "Louis Gauvin".

Louis Gauvin
Coordonnateur
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
Tél. (514) 598-5533
Télec. (514) 598-5283

p.j. - questionnaire
 - historique des partis politiques